Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-212201214-20260619-2026_63-DE

DÉLIB. 2026-63

Département
Des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Guingamp

Commune de
LANVOLLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin

L'an deux mille vingt-six
le vendredi 19 juin à 20 heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain SAPIN, Maire.

Date de convocation
12.06.2026

Date d'affichage
12.06.2026

Nombre de conseillers

En exercice	19
Présents	13
Votants	18

Etaient présents :
M. Alain SAPIN - M. Dominique PRIGENT - M. Matthieu BATHEDOU Mme Margaux LE FEVRE - M. Jacques BROUDER - Mme Monique LE VOGUER - Mme Marie-Françoise LIMPALAER - Mme Marie-Annick THOMAS - Mme Sylvie TRILLOT - Mme Pascale PENVEN Mme Gwenaëlle BRIGOT - Mme Patricia MARTIN - M. Philippe MAUPIN

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mme Aurélie LE PENNEC

Absents représentés :
M. Yann DASPREMONT représenté par M. Dominique PRIGENT
M. Gilles HENAFF représenté par Mme Sylvie TRILLOT
M. Steeve PADIOLEAU représenté par Mme Margaux LE FEVRE
M. Gwendal BESSON SCARABIN représenté par M. Matthieu BATHEDOU
M. Luis FERNANDES représenté par M. Alain SAPIN

Madame Pascle PENVEN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Partenariat pour le financement du parc roulant du SDIS 22

En raison notamment du contexte national et international des dernières années, le SDIS 22 est confronté à une situation financière préoccupante ne lui permettant pas de dégager des capacités d'investissement suffisantes pour enrayer le vieillissement de son parc roulant.

Conscient de la gravité de la situation et de l'enjeu pour la sécurité des costarmoricains, le Comité des financeurs s'est réuni à de multiples reprises depuis 2023 afin de porter une réflexion sur des pistes alternatives de financement.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-212201214-20260619-2026_63-DE

La politique de sécurité civile costarmoricaine s'appuie sur un maillage territorial de 59 centres d'incendie et de secours armés par 566 engins de secours, répartis comme suit :

150 poids lourds,
339 véhicules légers,
23 moyens nautiques,
51 remorques,
3 engins spéciaux pour le CIS de Bréhat.

Aujourd'hui, force est de constater que plus de 130 véhicules ont dépassé leur date d'amortissement technique, imposant une charge d'entretien de plus en plus lourde et faisant peser un risque croissant de réforme de ces véhicules sans capacité de pouvoir les remplacer.

Le SDIS est actuellement en mesure de procéder à un renouvellement moyen annuel de l'ordre de 1,5M€ par an. Or, c'est un budget annuel de l'ordre de 3,5M€ qui permettrait de stopper le vieillissement du parc, sans pour autant permettre de le rajeunir.

Parmi les nombreuses pistes étudiées par le Comité des financeurs et face à la nécessité d'augmenter le volume d'investissement pour le parc roulant du SDIS 22, la mise en œuvre d'un fonds de concours du parc roulant (FCPR) a fait consensus.

Le fonds de concours est calculé sur la base d'un coût en euros par habitant identique sur l'ensemble du territoire costarmoricain. Ainsi, pour un fonds de concours de 1M€, le montant est calculé sur la base de 1,50€ par habitant (population DGF 2024).

Sur cette base, la subvention annuelle de la commune de LANVOLLON, est arrêtée à hauteur de 2 910 €.

La convention porte sur les exercices 2025 et 2026.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres votants :

- **DE VALIDER** le partenariat pour le financement du parc roulant du SDIS 22

- **DE VALIDER** le montant de subvention, fixé à 2 910 € sur 2 ans

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au versement et à signer tout document relatif à ce sujet

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Alain SAPIN

MAIRIE DE LANVOLLON
22290

La secrétaire de séance
Mme Pascale PENVEN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 25 JUIN 2026